

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHON

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES



EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation transmise par voie
électronique le 28 mars 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 3 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TROIS du mois d'AVRIL à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

**N° 25-110
ENSEIGNEMENT
CARTE SCOLAIRE
OUVERTURE ET FERMETURE DE CLASSES POUR LA RENTRÉE 2025/2026**

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mme Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoints au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, MM. Christian DEPREZ, Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Pierre DHARREVILLE, Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Sylvie WOJTOWICZ, MM. Jean-Luc DI MARIA, Gilles PICARD, André BOYÉ, Mme Gisèle GONZALEZ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Linda BOUCHICHA
M. Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Odile TEYSSIER-VAISSE
M. Jean-Francois MAUFFREY, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Sigolène VINSON, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Annie KINAS
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Pierre CASTE
Mme Joëlle COULOMB, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc DI MARIA
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Anne-Marie SUDRY
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Roger CAMOIN

EXCUSÉS/ABSENTS SANS POUVOIR :

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Suite à la réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale en date du 28 février 2025 et après avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 1^{er} degré réuni le 27 février 2025, la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône a transmis à la Commune de Martigues par courrier en date du 28 février 2025, les mesures de carte scolaire arrêtées pour la Commune de Martigues dès la rentrée 2025/2026.

Avant d'énoncer les mesures d'ouverture et de fermeture de classes, il est important d'évoquer le manque de places en classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au sein des écoles de Martigues et ce, malgré les 4 classes déjà existantes.

La Commune porte une attention particulière aux conditions d'accueil de tous les élèves et en particulier à celles des élèves porteurs de handicap. Par conséquent, il apparaît aujourd'hui nécessaire de disposer de moyens supplémentaires afin de permettre l'accueil de tous les enfants dans les conditions d'enseignement adaptées et répondant aux enjeux de l'inclusion scolaire. Une vigilance sera portée sur cette question pour la préparation de la rentrée scolaire à venir.

Les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2025/2026 sont les suivantes :

- 1 fermeture de classe :

. École maternelle Font-Sarade Fermeture de la 6^{ème} classe

- 1 confirmation d'ouverture de classe :

. École maternelle Canto-Perdrix Ouverture de la 5^{ème} classe

La Commune de Martigues se réjouit de la confirmation de l'ouverture de classe pour l'école maternelle Canto-Perdrix, qui compte un nombre important d'élèves par classe.

Une vigilance sera portée quant à l'évolution des effectifs dans l'ensemble des écoles de la Commune pour la rentrée 2025/2026,

Ceci exposé,

Vu le courrier du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône précisant la liste des mesures prises pour assurer la carte scolaire pour la rentrée 2025/2026, en date du 28 février 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de Toutes les Égalités" en date du 21 mars 2025,

Vu l'examen du dossier à la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal est invité :

- A prendre acte de la décision du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône relative aux mesures de la carte scolaire définie ci-dessus pour la rentrée 2025/2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Roger CAMOIN

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 17/04/2025 18:00:30 +02:00